Conseil d'Etat
Staatsrat
CP 670, 1950 Sion

CANTON DU VALAIS
KANTON WALLIS

2023.03675

P.P. CH-1951 Sion

Poste CH SA

Monsieur
Albert Rösti
Conseiller fédéral
Chef du Département fédéral de
l'environnement, des transports, de
l'énergie et de la communication
Palais fédéral Nord
3003 Berne

Notre réf. YR / CD
Votre réf. /

Date 13 SEP. 2023

Crédit d'engagement destiné au programme d'encouragement de la recherche SWEETER (SWiss researchfor the EnErgy TransitionandEmissions Reduction) pour les années 2025 à 2036 : ouverture de la procédure de consultation

Monsieur le Conseiller fédéral,

Votre correspondance du 9 juin dernier concernant l'objet cité en référence nous est bien parvenue et a retenu toute notre attention. Nous vous remercions de nous avoir consultés et, après un examen approfondi, vous transmettons ci-après, la position du Gouvernement valaisan.

1. Contexte général et principes

Le Conseil d'Etat valaisan est favorable au crédit d'engagement de 135 millions de francs pour le programme d'encouragement de la recherche SWEETER (SWiss research for the EnErgy Transition and Emissions Reduction) pour les années 2025 à 2036 (développement du programme SWEET par l'OFEN et l'OFEV).

Nous considérons d'importance ce crédit d'engagement, car le programme SWEETER devra contribuer à des solutions et développements en faveur d'un approvisionnement en énergie plus sûr en soutenant la recherche appliquée sur les énergies renouvelables, le stockage et les réseaux d'énergie, l'efficacité énergétique, la numérisation et l'économie circulaire.

À l'instar de la Confédération et de tous les cantons, le Valais accorde une grande importance à la stratégie climatique à long terme qui soulève d'autres questions, notamment en ce qui concerne la garantie de la sécurité d'approvisionnement lors de la transformation simultanée du système énergétique en vue d'atteindre l'objectif de zéro émission nette de gaz à effet de serre à l'horizon 2050 (objectif zéro net). Cette situation suscite de grandes incertitudes sur la capacité du futur système énergétique à concilier sécurité d'approvisionnement, respect de l'environnement et prix abordables. Eu égard aux dommages économiques et sociétaux qu'occasionneraient des pénuries récurrentes d'électricité et compte tenu du fait qu'il reste moins de 30 ans pour atteindre les objectifs des stratégies énergétique et climatique, il est urgent de poursuivre le soutien à la recherche et l'innovation. Les expériences passées ont montré que le programme SWEET convient parfaitement pour répondre au besoin d'une recherche interdisciplinaire et transdisciplinaire appliquée, en lien avec les territoires et les acteurs économiques concernés.

2. Commentaires sur le projet

Selon le rapport explicatif, point 1.3, page 7, outre le crédit d'engagement proposé, trois autres solutions ont été examinées. Dans ce cadre, le canton du Valais soutient le choix de poursuivre la voie ouverte par l'instrument SWEET plutôt que d'activer d'autres options (Flagship d'Innosuisse ou autres solutions évoquées). Cette approche exploite les synergies avec le programme P&D de l'OFEN permettant ainsi aux consortiums de disposer de ressources supplémentaires pour faciliter la commercialisation des nouvelles technologies. Dans cette logique, des projets de réduction des émissions devraient aussi être éligibles dans le programme P&D de l'OFEN. Une alternative serait par exemple d'augmenter le budget du Fonds de promotion des technologies environnementales géré par l'OFEV. En effet, conformément à l'art. 49, al. 3, de la loi sur la protection de l'environnement, la Confédération peut promouvoir le développement de technologies, d'installations, de procédés et de produits (biens et services) qui permettent dans l'intérêt public de réduire les atteintes à l'environnement.

Selon le point 2.2, page 9 du rapport explicatif, l'OFEN a créé un programme d'encouragement complémentaire appelé SOUR (SWEET Outside-the-box Rethinking) pour promouvoir de manière ciblée des approches de recherche non conventionnelles et risquées et identifier des Game Changers potentiels, c'est-à-dire des éléments susceptibles de changer la donne dans le futur système énergétique suisse. Il serait souhaitable que ce programme SOUR soit aussi ouvert à des candidats de l'économie privée.

Selon le point 3.3, page 13 du rapport explicatif, les discussions menées avec plusieurs offices fédéraux, la CORE et l'ORE ont révélé un vaste éventail de thèmes qui sont essentiels à la bonne mise en œuvre des stratégies énergétiques et climatiques, mais que les consortiums déjà encouragés et les appels d'offres en cours ou prévus ne traitent pas ou pas de manière suffisamment détaillée. Parmi les thèmes principaux à ajouter, nous suggérons celui de « transport et logistique », un secteur en effet important pour la réduction des émissions. D'autre part, le succès des stratégies énergétiques/climatiques ne repose pas uniquement sur des développements technologiques, il dépend directement de l'adhésion des utilisateurs. Dans cette optique, il s'agit d'inclure clairement dans le thème « innovation sociale » les méthodes d'adhésion de la population aux transitions énergétiques et que la problématique des matériaux stratégiques (approvisionnement) soit inclue dans le thème « économie circulaire » ou le thème « acquisition et le stockage souterrain de l'énergie ».

Selon le point 4.1, page 14 du rapport explicatif, il est à saluer que contrairement à l'arrêté fédéral sur un crédit d'engagement destiné au programme d'encouragement de la recherche SWEET pour les années 2021 à 2028, on renonce pour SWEETER à fractionner le crédit d'engagement en tranches. En effet, comme l'indique le rapport, le plan financier assorti de budgets annuels et la libération d'une deuxième tranche au bout de quatre ans se sont révélés inutilement complexes, entravant une planification à long terme.

De manière générale, les moyens affectés à SWEETER doivent être des moyens supplémentaires et ne pas affecter les moyens alloués au FRI 2025-2028. Il est en effet important que ce développement ne se fasse pas au détriment d'autres dépenses de recherche importantes. D'autre part, il est important de préciser que ce type de programmes devrait être davantage ouvert à l'économie privée et aligné, dans une logique de Ra&D, d'innovation et de transfert de technologie avec les besoins du marché et des acteurs économiques. Nous recommandons également que le choix des consortiums et des partenaires de coopération soit tel qu'il permette d'atteindre rapidement les objectifs fixés par la Confédération à l'horizon 2050. Enfin, les estimations de renchérissement établi de +1.2 % en 2025 puis +1.0 % en 2026 et après correspondent aux paramètres macroéconomiques retenus pour la planification budgétaire par la Confédération. Ces estimations nous semblent trop basses et devraient être fixées à +2.1 % pour les années 2025 et suivantes (par exemple, le bulletin trimestriel 2/2023 de juin 2023 de la Banque Nationale suisse indique un taux d'inflation se stabilisant à +2.1 % pour les années 2025 et suivantes[1]).

[1] Source : https://www.snb.ch/fr/mmr/reference/quartbul_2023_2_komplett/source/quartbul_2023_2_komplett.fr.pdf, page 6, consulté le 30.08.2023

Enfin, les dimensions durabilité et biodiversité devraient être renforcées dans les objectifs du programme et l'attribution des projets. Les conflits d'objectifs entre le développement des énergies renouvelables, la sécurité d'approvisionnement et la protection de l'environnement, y compris la protection de la biodiversité, devront jouer un rôle central du nouveau programme de recherche (influences de la transition énergétique sur les écosystèmes).

Nous espérons que vous tiendrez compte de nos observations et remarques et vous prions d'agréer, Monsieur le Conseiller fédéral, l'expression de notre considération distinguée.

Au nom du Conseil d'Etat

Le président

Christophe Darbellay

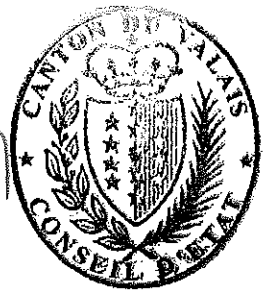

La chancelière

Monique Albrecht

Copie à andreas.haselbacher@bfe.admin.ch